MAIS QUI EST LA CAF DES BOUCHES-DU-RHÔNE ?

SES MISSIONS

La Caf des Bouches-du-Rhône est un acteur central des politiques familiales et sociales dans le département. Elle porte une mission de service public dont la finalité est de soutenir les usagers du département dans les différentes étapes de leur vie familiale et sociale.

Elle agit dans les domaines de : la **petite enfance**, l'**enfance** et **jeunesse**, la **parentalité**, le **logement** et la **lutte contre les situations de vulnérabilité** (précarité, isolement, handicap).

SES MODALITÉS

Elle intervient par la gestion et le versement de prestations, l'accompagnement social des allocataires et le soutien aux partenaires. Cette complémentarité des moyens permet une prise en charge globale de l'usager, adaptée à la diversité des situations et des besoins.

LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

La Caf 13 développe une politique d'action sociale dynamique. Cette politique est :

- définie au niveau local pour s'adapter aux spécificités de notre département,
- en cohérence avec des orientations nationales.

L'action sociale familiale de la Caf se décline sous la forme d'aides directes aux familles allocataires, mais aussi et surtout, par des aides indirectes qui prennent la forme de subventions ou de prestations de service en faveur des collectivités locales et des associations. Cette politique d'action sociale est menée en étroit partenariat avec les différents acteurs sociaux des Bouches-du-Rhône (associations, institutions, etc).

Elle représente plus de 200 millions d'euros d'aides locales par an.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Bouches-du-Rhône

LA GESTION ET LE VERSEMENT DE PRESTATIONS

- **Plus de 20 prestations légales** *(allocations logement, allocations familiales, etc.)* dont des minima sociaux *(Rsa, Aah)*. Le montant de ces prestations et leurs conditions d'attribution sont définis au niveau national.
- **Des prestations extra-légales :** au-delà du socle national, la Caf des Bouches-du-Rhône définit les aides qu'elle propose à ses allocataires en fonction des spécificités de son territoire dans le cadre de la politique d'action sociale.

1 095 100
personnes couvertes
(+ de la moitié de la population des Bouches-du-Rhône)

481 219
allocataires

16,8 %
des allocataires n'ont pas de revenu et sont en situation de dépendance économique vis-à-vis des prestations versées par la Caf

Chaque mois l'équivalent de
209 430 SMIC
injectés dans l'économie locale sous forme de prestations.
Près de
3 milliards d'euros par an

34,4 %
allocataires sont sous le seuil des bas revenus

20 267
documents reçus par jour dont :
10 924 documents papiers
9 343 documents numériques (+2%)

caf.fr
17 538 909
consultations sur caf.fr
(+10%)

166 125
visites en accueil

1 014 624
appels traités

3 407 893
démarches en ligne
(+6%)

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Un accompagnement social individuel ou collectif
- Proposé dans le cadre d'offres de service préventives ou en accueil spontané
- Pour les usagers confrontés à des événements de vie susceptibles de déstabiliser l'équilibre de la famille *(Séparation, Décès d'un conjoint / Décès d'un enfant, Logement, Insertion (Rsa majoré), Arrivée de l'enfant, Handicap, maladie de l'enfant)*

26 654
rendez-vous réalisés (physiques, téléphoniques et visites à domicile)

14 270
Accueil social (physique ou téléphonique) assuré par les secrétaires médico-sociales

10 655
familles distinctes reçues

* Données issues de l'activité 2020

LE PARTENARIAT SUR LE TERRITOIRE

- Un **soutien aux partenaires** *(collectivités, associations, etc.)* pour développer des équipements et des services qui répondent aux besoins des habitants du département *(centres sociaux, places de crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfant-parents, etc).*
- Par un **accompagnement technique**.

Le Caf est le

premier financeur

des structures de la petite enfance du département

152 730 111 €

dont :

Fonctionnement	Investissement
144 044 593 €	**3 967 320 €**

Prestation de service ordinaire

Fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, scoutisme sans hébergement et accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

10 804 851 €

dont **501 587 €**
bonification Plan mercredi
(**28** chartes qualité plan mercredi)

Animation de la vie sociale

117 équipements agréés Caf 13
(centres sociaux, animation collective famille, espaces de vie sociale...)

9 440 290 €

23 bailleurs conventionnés Ideal

LA CAF 13, UN ORGANISME PRIVÉ CHARGÉ D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

La Caf des Bouches-du-Rhône fait partie de la branche Famille du régime général de la Sécurité sociale.

Le cadre de la délégation par l'état du service public des allocations familiales est fixé par la Convention d'objectifs et de gestion *(Cog)*. La Caisse nationale d'allocations familiales *(Cnaf)* signe la Cog avec l'Etat pour une durée de cinq ans. Elle est ensuite déclinée en contrats pluriannuels de gestion *(Cpog)* entre la Cnaf et chaque Caf.

La Caf 13 met en œuvre les principes généraux du service public : égalité de traitement, continuité du service et adaptabilité. **Son action est fondée sur les valeurs de solidarité, neutralité, laïcité et équité.**

La Caf des Bouches-du-Rhône compte **1140 salariés** au 31 décembre 2020.

Le Directeur général et l'équipe de direction mettent en œuvre les politiques publiques portées par la Caf 13. Ils pilotent le fonctionnement de l'organisme : organisation du travail, gestion du personnel, arrêté des comptes, budgets, signature des contrats et des marchés, actions en justice, etc.

Le Directeur général de la Caf 13 est **Yves Fasanaro**.

La gouvernance de l'organisme est fondée sur le paritarisme. Les 24 membres du Conseil d'administration représentent les parties prenantes des politiques familiales et sociales : usagers, employeurs, travailleurs indépendants, associations familiales et personnes qualifiées. Ils sont nommés pour quatre ans.

Depuis le 18 janvier 2018, l**e Président du Conseil d'administration de la Caf des Bouches-du-Rhône est Patrick Soudais.**

USAGERS, SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES, FAITES-LES SUR CAF.FR

Pour simuler vos droits :

- Aide au logement
- Prestation d'accueil jeune enfant *(Paje)*
- Revenu de solidarité active *(Rsa)*
- Prime d'activité
- Allocations familiales

POUR FAIRE UNE DÉCLARATION :

- Grossesse
- Ressources annuelles
- Ressources trimestrielles : Allocation adultes handicapé *(Aah)*, Revenu de solidarité active *(Rsa)*
- Prime d'activité
- Changement de situation familiale
- Changement de coordonnées bancaire
- Changement d'adresse, de mail ou de numéro de téléphone
- Étudiants : conservation du logement et confirmation du statut de boursier
- Allocation de rentrée scolaire *(Ars)* : confirmation de scolarité ou apprentissage pour les 16-18 ans

N'oubliez pas de déclarer au plus tôt tout changement de votre situation à la Caf pour éviter toute erreur de paiement.

POUR DEMANDER UNE PRESTATION :

- Aide au logement étudiant *(location et accession)*
- Aide au logement non étudiant *(location et accession)*
- Prime déménagement
- Prestation accueil du jeune enfant *(Paje)* : prime à la naissance, adoption + allocation de base
- Prestation accueil du jeune enfant *(Paje)* : Complément mode de garde *(Cmg)*
- Prime d'activité
- Revenu de solidarité active *(Rsa)*
- Autres prestations : formulaires à télécharger, imprimer, compléter et renvoyer

• POUR DEMANDER DES DOCUMENTS :

Attestation de paiement et quotient familial

Vous pouvez également :

- Consultez votre dossier *(droits, paiements, courriels, etc.)*
- Prendre rendez-vous
- Demander un nouveau mot de passe, votre numéro allocataire, envoyer vos pièces justificatives dématérialisées

Secteur Com' Caf 13 - 07/2021